	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2022	N° 2022-354

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-354</i>

Ville de Floirac - soutien à l'économie de proximité - participation de Bordeaux Métropole à la réalisation d'une étude de diagnostic et de programmation commerciale de ses polarités de proximité - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En matière de développement commercial, les décennies passées avaient vu se déployer de grandes polarités de destination, portées par des opérateurs immobiliers spécialisés et qui répondaient à une forme de consommation de masse associée à l'utilisation généralisée de la voiture. A présent, un développement plus équilibré et durable des territoires est recherché. Les nouvelles attentes des consommateurs convergent avec la volonté des élus locaux de structurer la ville sur la base d'une plus grande proximité, d'une prise en compte effective des enjeux d'un développement durable, et au final d'une plus grande qualité de vie pour tous.

Dans cette logique, le rôle stratégique du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-villes et les quartiers, explique la volonté croissante des communes et de la Métropole d'agir directement sur le tissu commercial et de services de proximité, orientation confirmée par le schéma de développement économique métropolitain du 25 novembre 2021.

Soucieuse d'accompagner le développement et la modernisation des « activités du quotidien », Bordeaux Métropole a prévu, dans son Plan d'actions en faveur du commerce, adoptée par délibération du 23 mars 2018, d'intervenir en co-financement des communes pour la réalisation de diagnostics et de programmation commerciale de leurs polarités de proximité (subvention possible d'un montant de 4000 € sur la base d'un montant éligible de dépenses plafonné à 8000 €).

De son côté, depuis 2006, la ville de Floirac est engagée dans plusieurs grands projets d'aménagement :

- la zone d'aménagement concerté Rives de Floirac (« ZAC des Quais ») avec des équipements majeurs tels que le Bordeaux Métropole Arena et la clinique du Tondu,
- la ZAC Garonne Eiffel qui génèrera un nombre important de nouveaux logements, de commerces et d'emplois,
- le projet de renouvellement du quartier Dravemont,
- le projet de renouvellement du centre-ville.

Dans ce contexte, la Ville souhaite définir une stratégie de redynamisation économique de son territoire et notamment de ses polarités commerciales de proximité. Pour cela, elle souhaite confier à la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG) la réalisation d'une étude du potentiel commercial de ses différentes polarités.

Cette étude sera réalisée en 2022 et comportera 4 phases :

- phase 1 : diagnostic et analyse du fonctionnement commercial de la commune : analyse socio-économique, analyse de l'offre commerciale et artisanale de la commune et de l'environnement concurrentiel, identification des flux commerciaux, étude de la capacité de consommation des ménages, évasion et emprise commerciale, enquête auprès des commerçants du centre-ville.
- phase 2 : analyse et prospective des différentes polarités commerciales : une fiche d'analyse par polarité sera réalisée et permettra d'évaluer la position et l'attractivité de chacune des centralités commerciales,
- phase 3 : préconisations d'actions et propositions d'évolution : il s'agira de proposer des actions opérationnelles à la commune afin d'optimiser son fonctionnement commercial,
- phase 4 : Accompagnement pour conforter le marché de plein du dimanche matin : lancé en septembre 2019, le marché de Floirac regroupe une dizaine de professionnels sur une offre majoritairement alimentaire. Pour conforter ce marché, il sera nécessaire de mettre en œuvre différentes actions (rencontrer les commerçants du marché, réaliser une enquête auprès des consommateurs, rechercher des commerçants complémentaires et proposer un plan d'actions pour renforcer l'attractivité et la pérennité du marché).

Le coût prévisionnel de cette étude réalisée par la CCIBG s'élève à 25 429 € toutes taxes comprises (TTC).

Pour la réalisation de cette étude, la commune de Floirac a sollicité la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 4 000€ (50% du coût des études sur la base d'un montant éligible de 8 000€), tel que prévu dans son Plan d'action en faveur du commerce adopté en mars 2018.

Cette action est inscrite sous la référence C051670016 au Contrat de co-développement n°5 (CODEV 5).

L'aide de Bordeaux Métropole sera plafonnée à 4 000€ sur la base d'une dépense éligible de 8 000€.

Budget prévisionnel			
Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Etude CCIBG	25 429	Commune	13 800
		Bordeaux Métropole	4 000
		CCIBG	7 629
TOTAL	25 429		25 429
		<i>% de participation de BM / Budget global</i>	15,73%

La subvention sera versée en totalité, de manière forfaitaire, par Bordeaux Métropole à la commune, après signature de la présente délibération.

Dans un délai de 2 mois après le rendu définitif de l'étude, la commune fournira à Bordeaux Métropole la copie des factures correspondantes acquittées.

Dans le cas où le montant de la prestation serait au final inférieur à 8 000€ TTC, la subvention versée par Bordeaux Métropole à la commune fera l'objet d'une proratisation donnant lieu à une demande de remboursement du trop-perçu auprès de la commune.

Les documents de l'étude seront transmis à Bordeaux Métropole, et les supports de communication les concernant devront faire apparaître le logo de Bordeaux Métropole et mentionner son soutien financier pour leur réalisation.

Bordeaux Métropole est par ailleurs associée au Comité de pilotage de cette étude.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Plan de soutien en faveur du commerce approuvé par le Conseil métropolitain du 23 mars 2018,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 24 septembre 2021 portant sur le Contrat de co-développement CODEV 5,

VU la fiche/action inscrite au CODEV 5 sous la référence C051670016,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 adoptant la nouvelle stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention présentée par la commune correspond aux actions prévues dans le contrat de CODEV 5 et sont conformes aux dispositions du Schéma de développement économique métropolitain et au Règlement d'Intervention pour le commerce de proximité,

CONSIDERANT QUE les actions soutenues dans ce cadre participent au renforcement et à la dynamique du tissu commercial de proximité des communes concernées et donc du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune de Floirac une subvention de 4 000 € pour la mise en œuvre de ses actions de soutien au commerce de proximité,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal ou annexe de l'exercice 2022, chapitre 65, article 657341, fonction 632.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022	